SEJOUR
sol asphalte tiles
surf. 21.33 m²

CHAMBRE .1.
sol asphalte tiles
surf. 9.00 m²

DEGAGEMENT
sol asphalte tiles
surf. 2.71 m²

W.C
sol asphalte tiles
surf. 1.76 m²

CUISINE
sol asphalte tiles
surf. 8.10 m²

ENTREE
sol asphalte tiles
surf. 3.40 m²

placard surf. 1.50 m²

dalle (F4 F5)

dosseret faience
15 x 15 sur 0.30
plinthe carrelage

allege +1.10

EDF disjoncteur
retombée poutre (F6)

EDF comptage

GARAGE . CELLIER
dallage sur hérisson
parois brutes rejointoyées
surf. 16.90 m²

ESCALIER BOIS
marches et c. marches chêne
hauteur a monter 2.65
16 fois 0.28 x 0.16⁶
surf. 3.90 m

DETAILS
0.10 p.m.

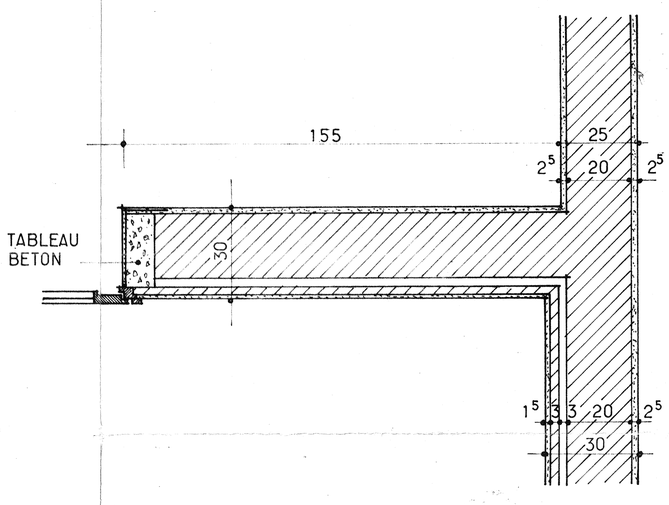

détail A

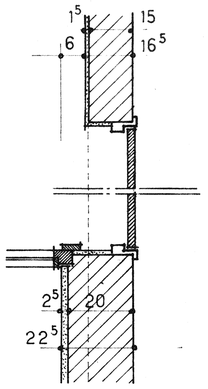

détail B

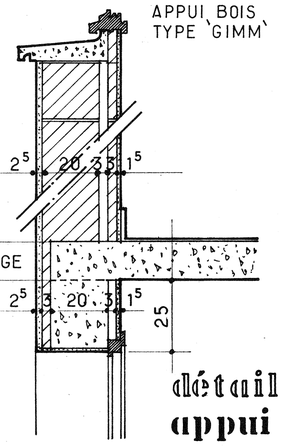

détail appui

SURFACES

CUISINE	8.10
SEJOUR	21.33
CHAMBRE .1.	9.00
ENTREE	3.40
DEGAGEMENT	2.71
ESCALIER	3.90
W.C.	1.76
PLACARD	1.50
TOTAL	51.70
GARAGE CELLIER	16.90

SURFACES UTILES

F 4	87.25
F 5	96.97
F 6	104.47

OPHLM DE LA VIENNE

PAVILLON INDIVIDUEL

F4 F5 F6 type B

REZ DE CHAUSSEE

01

février 1969

échelle : 0.05 p.m

le maitre de l'œuvre

S. Macel

le maitre de l'ouvrage

Le Président de l'Office
Pour le Président
LE DIRECTEUR

OFFICE Public d'H.L.M.
du Département de la Vienne
Parc de Buxerolles
Rue du Parc
BUXEROLLES - POITIERS

les entrepreneurs

B. Gordon

2ème Direction – 2ème Bureau
VU:
POITIERS, le 12 SEP 1969
Le Préfet :

POUR LE PRÉFET:
Le Secrétaire Général Délégué,

Signé: J.B. PROT

Préfecture de la Vienne
2ème Direction – 2ème Bureau
VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour,
POITIERS, le
Pour le Préfet:
Le Directeur délégué,

Préfecture de la Vienne
2ème Direction – 2ème Bureau
Pour copie conforme :
Pour le Secrétaire Général :
Le Directeur délégué,

S. MACEL .architecte en chef des batiments civils et palais nat.x urbaniste S.F.U
H. LEDURE urbaniste S.F.U. _ 1 rue de SULLY _ PARIS 4ieme